

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 18 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Nîmes

NOR : JUS B18351745

Le Premier Président de la cour d'appel de Nîmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Nîmes en date du 06 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Nîmes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa-SJ	Madame VITET- PICHAVANT Evelyne	Madame SINTE Stéphanie
SDGF-FO	Madame VINCENT-VIRY Angélique	Madame MESLATI Johanna
CGT-SJ	Madame BONNET Patricia	Monsieur SARDINOUX Yves
CFDT-Interco	Madame ASTIER- GAILLARD Sylvie	Madame JEANJEAN Magali

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Nîmes, le 18 décembre 2018.

Le Premier Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping loop that extends downwards and to the left.

Michel ALLAIX